

# LA TRANSACTION

## Les mandats de recherche

- Inférieur à 250 000€ : **4% TTC** sur le prix de vente du bien
  - De 250 000€ à 1 000 000€ : **3% TTC** sur le prix de vente du bien
  - Supérieur à 1 000 000€ : **2.5% TTC** sur le prix de vente du bien
- => Les honoraires sont dû **uniquement** si la vente se concrétise



## Les mandats de vente

- Forfait minimum de **5 000€ TTC**
  - De 100 000€ à 1 500 000€ : **5% TTC** maximum sur le prix de vente du bien
  - Supérieur à 1 500 000€ : **4.5% TTC** maximum sur le prix de vente du bien
  - Mandat exclusif : **4% TTC** maximum sur le prix de vente du bien

=> Honoraires à la charge des vendeurs ou acquéreurs selon modalités précisées au mandat.

## Les mandats de professionnels

### Les fonds de commerces / Droit au bail

- Forfait minimum de **8 000€ TTC**
- Supérieur à 100 000€ TTC : **8% TTC**

## Les estimations et avis de valeur

- **200€ TTC maximum** pour une évaluation précise basée sur des critères objectifs et concrets
- **OFFERTE** pour tout mandat signé avec l'agence.

# LA LOCATION

## La location annuelle (*Locaux d'habitation nus ou meublés*)

(Soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

Honoraires conformes à la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi «ALUR»



### La préparation du dossier de location

**8€ TTC/m<sup>2</sup>** maximum en zone non tendue et **10€ TTC/m<sup>2</sup>** maximum en zone tendue. Ce montant est aussi bien appliqué au bailleur qu'au locataire. *Cela comprend la constitution du dossier, les informations juridiques, la rédaction du bail et les visites.*

### Etat des lieux d'entrée

**3€ TTC/m<sup>2</sup>** maximum. Ce montant est aussi bien appliqué au bailleur qu'au locataire.

**Partenaire de gestion : Locagestion**

## La location saisonnière

### Remise des clés

**60€ TTC.** Ce montant comprend la remise des clés, l'astreinte pendant le séjour et la vérification de fin de séjour.

### Pack de mise en location

**399€ TTC** pour les appartements et **499€ TTC** pour les chalets.

Ce montant comprend :

- Estimation de votre bien pour optimiser les réservations
- Démarches administratives pour la mise en location du bien auprès des institutions
  - Classement des meublés / Mairie / Office de Tourisme (coût supplémentaire à prévoir)
- Reportage photos et création de votre annonce
- Mise en relation avec une conciergerie